

sensation de M. de Pradine, en la première compagnie des mousquetaires. Le 15 décembre 1775, lors de la suppression de ce corps, il « recevait un excellent certificat de « loyaux services, et conservait le quart de sa solde jusqu'à « son remplacement en d'autres fonctions ». En 1778, il venait d'être promu capitaine de cavalerie et d'épouser une demoiselle Marie Bouvard, lorsque lui fut offerte une place de maréchal des logis, camps et armées du roi, devenue vacante par la démission de M. Le Tourneur. Le marquis de Bacot paya 210,000 livres une charge qui lui procurait 6,300 livres d'appointements fixes. En décembre 1782, il fit agir le prince de Beauvau pour obtenir le grade de mestre de camp. Mais la réponse ne fut ni favorable, ni très flatteuse : « Le roi a décidé en 1758, que les maréchaux généraux ne pourraient obtenir la commission de mestre de camp qu'autant qu'ils mériteraient par leurs services d'avoir « part aux grâces de Sa Majesté, ce grade n'étant point « attaché à leur charge; et l'intention du roi n'est pas de « l'accorder dans ce moment-ci ». Philippe de Bacot se retirait le 1^{er} octobre 1789 avec 175,000 livres de retenue sur la vente de sa charge.

« Le jeune frère promis » se nommait *Jean Peysson de Monromant*. Entré le 17 septembre 1762, il sortait le 6 avril 1770, après sa philosophie. Il dut voir avec plaisir le départ de son aîné, dont il avait reçu mission d'achever les vieux habits (1). En septembre 1765, il allait à Chantilly « avec « son condisciple et ami », Louis de Narbonne, lequel

(1) Le 2 juin 1765, le Frère linge passe à l'Econome le billet suivant : « Ajusté l'habit vieux de l'aîné 11 livres 6 sols, mais les habits « du bas ne pouvant servir, fourniture d'une culotte neuve en serge de « Rome, 23 livres 12 sols. Il en est ainsi à chaque quartier. »